

EXAMEN TAXI Département 72 SARTHE**Session Admissibilité (théorie) – 18 novembre 2025**

Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Numero de dossier	RESULTAT
555902	ADMISSIBLE
565500	ADMISSIBLE
584877	ADMISSIBLE
590925	AJOURNE
593591	ADMISSIBLE
593726	AJOURNE
594080	ADMISSIBLE
594810	ADMISSIBLE
594944	ADMISSIBLE
596138	ADMISSIBLE
597102	AJOURNE
600135	ADMISSIBLE
600728	ADMISSIBLE
602059	ADMISSIBLE
602975	ADMISSIBLE
603086	ADMISSIBLE
603188	ADMISSIBLE
603330	ADMISSIBLE
603333	ADMISSIBLE
603797	ADMISSIBLE
604398	ADMISSIBLE
605231	ADMISSIBLE
605264	ADMISSIBLE
605583	ADMISSIBLE
605587	ADMISSIBLE
605590	ADMISSIBLE
605753	ADMISSIBLE

Le Mans, le 26 novembre 2025

La Présidente de la CMA
Niveau départemental – Sarthe

Fabienne MALHAIRE – BOULANGER

